

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

- Abus de confiance* au Cambodge, 246.
- Accusation. Fausse* —, sa punition au Cambodge, 251; en Annam, 298, 301.
- Administration.* (Voir *Fonctionnarisme*.)
- Adoption* en Chine, l' — couvre parfois un commerce de proxénétisme, 342.
- Adultère* chez les peuples d'Afrique, païens, 98, 110, et musulmans, 68, 98; — chez les Hovas, 148; — dans l'Inde (crime particulièrement grave dans une société à castes définies), 182; — au Cambodge, 247; — en Annam, 289; — à Tahiti, 391; — en Nouvelle-Calédonie, 404; — dans les pays créoles, 447.
- Afrique occidentale.* Etablissements français, population et administration, 53; races indigènes et immigrées, leurs mœurs générales et criminelles, 56, 57, 70; organisation judiciaire, ses vices et leurs conséquences, 118 et suiv. (Voir *Sénégal, Nègres*, etc.)
- Âges.* Criminalité selon les — en diverses colonies : Inde, 220; Cochinchine, 362, 364, 366, 369; colonies assimilées, 440, 444.
- Alcoolisme* dans les milieux coloniaux et les diverses races, 12, 37, 79, 137, 201, 273, 459; ses relations avec la politique, 38; influence des saisons sur ses manifestations aiguës, 49.
- Ali.* Secte d' — dans l'Inde, 174.
- Aliénation mentale.* Cas où elle cesse d'être un motif d'excuse après un crime, d'après le Code annamite, 298.
- Altruisme et antialtruisme*, 17, 25, 117.
- Amazones*, 117.
- Amende.* (Voir *Pénalité fiscale*.)
- Anarchie*, 24, 483.
- Ancêtres.* Culte des — en Chine et en Annam, 269.
- Anglais*, leur fausse philanthropie, leur politique coloniale, leur conduite et leur œuvre en Australie, dans l'Inde, etc., 3, 116, 142, 174, 192, 203, 213, 411.
- Animaux.* Blessures et coups aux —, punis dans l'Inde, 180; pénalités étendues aux —, 106.
- Annamites.* Origine, 231; caractères ethniques, psychologie, mœurs générales et criminelles, 264 et suiv., 287; influence de la civilisation chinoise, 280; Code dérivé du Code chinois, 288; administration de la justice chez les —, 316. (Voir *Codes, Cochinchine, Tonkin*.)
- Antalaostras*, Madagascar, 135.
- Antankares*, Madagascar, 135.
- Anthropophagie*, 10, 34, 89, 90, 171, 389, 399; bandits sakalaves forçant une mère à manger son enfant, 139; autophagie chez un aliéné alcoolique, 462.
- Antilles françaises.* Climat, races, mœurs générales et criminelles, 423 et suiv. (Voir

Créoles, Colonies assimilées, Martinique et Guadeloupe.)
Appel des sentences au souverain, 317.
Appui mutuel dans les races inférieures, 17; chez les Chinois, 257, 334; chez les Hindous, 188.
Arabes. Habitudes prises au contact des Français en Algérie, 13, 39; immigrés en divers pays, 133, 153, 173; croisements avec les nègres, 32, 133.
Arack, eau-de-vie de riz, 201.
Arbitrage, 190.
Aryens primitifs, Aryens de l'Inde, 152, 157.
Assassinats. Nombre d'homicides ainsi désignés, aux colonies, sont de véritables représailles de l'indigène contre les excès de la race maîtresse, 100, 141, 329. (Voir Homicide.)
Associations de malfaiteurs : à Madagascar, 139, 147; chez les Hindous, 199, 215, 223; en Indo-Chine, 245, 299, 300, 305, 333. (Voir Brigandage, Piraterie.)
Attentat contre la vie. Formes particulières visées par le Code annamite, 299, 300.
Australie. Anglais en —, 3.
Automutilations, 37, 285, 502.
Autoritarisme. Son arbitraire et ses excès, puissant facteur de criminalité coloniale, 27, 34, 100, 102, 120, 123, 278, 325, 385, 478, etc.
Avortement : à Madagascar, 148; dans l'Inde, 212; au Cambodge, 242, 250; en Annam, 288, 292; à Tahiti, 391; en Nouvelle-Calédonie, 404.
Bang. (Voir Haschisch.)
Bares de Madagascar, 135.
Bestialité chez les Hindous, 181, 212.
Bétel, 365.
Betsiléos de Madagascar, 135.

Béziat, explorateur assassiné à Madagascar, 140.
Bigamie punie par le Code hova, 148.
Birmans, 230.
Blancs. Exemple de leur dégénération à la Réunion, 450.
Bonis, nègres de la Guyane, 504.
Bouddhisme. Origine, influence sociale, 153, 174, 241, 247, 304.
Bourreau, chez les Africains, 116; chez les Canaques, 405.
Boy gabonnais, 121; — annamite, produit vicié et viciant de la civilisation d'importation, 13, 272.
Brahmanisme, origine, son Code (voir Codes), son influence sociale, 153, 161, 163, 165, 169, 177, 179, 192.
Brahmes, corruption et abâtardissement, 172.
Brigandage et ses formes : à Madagascar, 139; en Annam et au Tonkin, 305, 320 et suiv. (Voir Piraterie.)
Cafres, 134.
Cambodgiens. Origine, 231, 237; caractères ethniques, psychologie, mœurs générales et criminelles, la justice indigène, 238-252; juridiction française au Cambodge, 252.
Canaques (Nouvelle-Calédonie). Caractères ethniques, moralité, aptitudes, criminalité; leurs notions de droit et leur façon d'administrer la justice, 25, 394, 396 et suiv.
Cannibalisme. (Voir Anthropologie.)
Carateux (le sieur de —) à Saint-Domingue, 28.
Castes. Criminalité comparée des — chez les Hindous, 223, 228; de malfaiteurs, 199.
Castration des jeunes garçons en Annam, 293; — volontaire, 309.
Caution admise pour les prévenus au Cambodge, 250.
Célibat. Conséquence pour l'homme dans les sociétés

bouddhiques, 242, 244, 249; — des veuves dans l'Inde, 213.
Chaleur. Influence sur les impulsivités, 46.
Chandoo, opium des fumeurs en Cochinchine, 273.
Chantage à l'adultère en Afrique, 99.
Chanvre indien. (Voir Haschisch.)
Chinois. Esprit et tendances, sentiments vis-à-vis des autres peuples, 4, 257; raisons de leur animosité contre les missionnaires et les étrangers, 11, 310; — en basse Cochinchine et au Tonkin, influence, mœurs générales et criminelles, 256-260, 280, 287; le jeu chez les —, 36.
Chitra employé dans l'avortement, Inde, 212.
Chouannerie. Ses analogies avec la piraterie qui s'exerce au Tonkin, 324, 337.
Choum-choum, eau-de-vie de riz en Cochinchine, 273.
Christianisme. Influence sociale, ses convertis en Afrique, à Madagascar, dans l'Inde, 91, 137, 174. (Voir Missions.)
Civilisation toujours relative, impuissante à transformer les primitifs, n'amende pas, mais souvent vicie et corrompt les races auxquelles elle prétend s'imposer, 3, 13, 20, 273, 506; une curieuse façon de civiliser, 401.
Climats. Influence des — sur les races, 44, 154, 164; sur la criminalité, 47.
Cochinchine française. Criminalité des diverses races en présence, la justice française et ses applications, statistiques, 318 et suiv., 346, 335-373; deux attentats particulièrement saillants d'indigènes contre des Français, 347, 349.
Codes, comment ils se sont

formés, 19-20; valeur relative, 306; dangers de quelques-uns, 165; applications inopportunes des lois métropolitaines aux populations coloniales, 8, 9, 12, 449, etc.; — de Zoroastre, 152; — de Manou, 152, 165, 168, 177 et suiv.; — musulman dans l'Inde, 174, 191 (voir Coran); — cambodgien, 241, 243, 246, — sino-annamite, 288 et suiv., 306, 309; — hova, 146.
Colonies assimilées (Antilles, Guyane, Réunion; voir à ces mots); évolution générale de leur criminalité depuis l'émancipation des noirs, 427 et suiv.
Colonisation. Ce qu'elle est en réalité et ce qu'elle vaut, 1, 2 et suiv., 506.
Commerce et commerçants européens aux colonies, leçons qu'ils donnent aux indigènes, 13.
Comores, 150.
Composition pécuniaire, rachat et amende; — chez les Africains, 67, 98, 107, 180; — chez les Hovas, 148; — dans l'Inde, 189, 191; — au Cambodge, 246; — en Annam, 299, 314; — chez les Canaques, 404.
Complicité, d'après le Code hova, 146, 147; — d'après le Code annamite, 305.
Concubinage. Interdit par le Code hova, 148; — assimilé de fait au mariage régulier, si le couple remplit tous les devoirs que comporte celui-ci dans le Code cambodgien, 249.
Confiscation des biens dans la pénalité, 189, 245, etc.; — des personnes. (Voir Esclavage.)
Convoitise et cupidité, plus ou moins développées dans les races, instigatrices d'attentats de diverses formes, 36, 315, etc.; — devient, chez les

- administrateurs de la justice, une cause de mitigation dans ses applications, 189.
- Coran*. Ses préceptes relatifs à la justice, 66, 94; à l'abstention du vin et des liqueurs fortes, 12, 69.
- Coups et blessures*. Inde, 200, Annam, 298; colonies assimilées, 463, 484.
- Course au meurtre* ou course de Bouddha, 202, 256. (Voir *Délire malais*.)
- Crampel*, explorateur, assassiné en Afrique, 101.
- Créativité*, 41, 84, 137, etc. (Voir *Superstition*.)
- Créoles*. Milieux —, comment ils se sont formés, races —, leurs caractères généraux, 46, 423; — sénégalais, 56; — des Antilles et de la Réunion. (Voir à ces colonies.)
- Crime*. Notions générales sur le —, sa conventionnalité, la manière dont le comprennent les diverses races, 7, 18 et suiv., 164, 194; — son étiologie générale aux colonies, 23 et suiv.; criminalité intrinsèque et extrinsèque, 23, 25; criminalité occulte. (Voir *Autorité*, *Fonctionnarisme*, etc.)
- Criminels*. Critique de la théorie lombrosienne, 24; dégénérés et aliénés, 194.
- Cruauté raffinée* dans les races sino-annamites, 261, 301.
- Dacoitisme*, Inde, 199.
- Dahomey*. Conditions et formes de la criminalité au —, sacrifices humains, 42, 43, 86.
- Datura*. Emploi criminel du — dans l'Inde, 168, 207.
- Débauche*. (Voir *Sexualité*.)
- Débitéur*. Droit excessif du créancier contre le — dans le Code hindou, 187; plus mitigé dans le Code cambodgien, 247.
- Décapitation*. Idée d'aggravation que les musulmans attachent à ce supplice, 68.
- Dégénération ethnique*, 163.
- Délire érotique* et — du sang, 212; — dit malais, sans doute une forme de l'ivresse haschischienne, s'accompagne fréquemment d'actes de criminalité dans l'Inde et l'Indo-Chine, 201, 255; — des Néo-Calédoniens, 409.
- Dénonciation obligatoire* dans les Codes orientaux, 146, 311.
- Dépeçage criminel*, 300, 301.
- Desgravee*. Les frères — (faux Roriques, pirates), 386.
- Dettes contractées au jeu* ou dans l'ivresse, non reconnues au Cambodge, 247.
- Diego-Suarez*. Colonie de —, 150.
- Diffamation systématisée* aux Antilles, 476.
- Divorce*, 249, 447.
- Doineau*, ex-chef des bureaux arabes, en Algérie, 14; un émule au Sénégal, 120.
- Dravidiens*, 157.
- Droit*, surtout ou exclusivement intrinsèque dans les races incivilisées ou peu civilisées, 96, 117, 398.
- Drugging*, pratique de la narcotisation pour aider à la perpétration d'un crime, Inde, 207.
- Duel*, aux Antilles, 489.
- Dungisme*, forme de vendetta dans l'Inde, 199.
- Éducation aux colonies*, 12, 450.
- Emeutes*. Leur facilité et leur caractère aux pays créoles, 479-483.
- Empoisonnement*. Crime d'— en Afrique, 103; — à Madagascar, 147; — dans l'Inde, 207; — en Annam, 300, 304; — aux Antilles et à la Réunion, 208, 494.
- Emprisonnement*. Admis comme pénalité chez les Foulahs, 69; avec ou sans les fers, réglé par le Code hova, 147, 148; — au Cambodge, 245.

- Endémies*. Leurs relations avec les impulsivités criminelles, 43.
- Enfants*. Évolution comparée de l'— nègre et de l'— blanc, 74; protection des — dans le Code hova, 148; sévices et attentats contre les —: rares chez les nègres africains, 80; chez les noirs créoles, 492; dans l'Inde, 193, 209; en Annam, 302, 303 (voir *Castration*); vols et ventes d'—, 80, 193, 260, 341, 293; précocité de corruption des — en Annam, 288; — criminels, 215, 445.
- Enlèvement des femmes et des enfants*. (Voir *Enfants* et *Femmes*.)
- Epreuves ou ordales* en Afrique, 84, 113; — à Madagascar, 143; — dans l'Inde, 190; au Cambodge, 246; survivance en Europe par le duel, 113.
- Esclavage*. La mise en —, pénalité en Afrique, 58, 108, 111; — au Cambodge, 245, 249; — en Annam, 311.
- Esclaves*. Criminalité spéciale dans nos anciennes colonies, effets de l'émancipation, 25, 26, 27, etc.; — chez les musulmans, 69, 58; — chez les nègres païens, 94; — à Madagascar, 147.
- Essorillement*, pénalité africaine, 99.
- Eurasiens*, 153.
- Européens*. Sentiments vis-à-vis des autres races, 4; leurs croisements aux colonies, 30, 32, 153, 413, etc.; entraînements auxquels ils se laissent aller vis-à-vis des indigènes. (Voir *Autoritarisme*, *Fonctionnarisme*, *Militarisme*.)
- Exécutions publiques*, 116, 313, 379, 387, 475; — sur cadavres, 311, 314.
- Exemple*. Recherche de l'— intimidateur dans l'atrocité des peines, 313.
- Exil* dans la pénalité annamite, 300.
- Explorateurs*. Leurs façons d'agir en Afrique, 100 et suiv.
- Fahavalos*, Madagascar, 140.
- Famille*. Chez les créoles, 447; — chez l'Africain, 80; — particulièrement protégée dans les sociétés sino-annamites, 283, 288, 304; droit excessif du chef de — dans l'Inde, 190, 208; crimes, sévices, abus d'autorité dans la —, dans l'Inde et l'Indo-Chine, 207, 208, 244, 302, 308.
- Famines*. Leur influence sur la criminalité, 33, 196, 333.
- Fatalisme* chez les Orientaux, 271.
- Fanatisme* chez les Africains musulmans, 65, 59, 101; — chez les Hindous, 169, 171, 174, 202, 210.
- Fascination de l'or et des bijoux*, cause de crime, 214.
- Fausse monnaie, faux*, 147, 244, 298.
- Femmes*. Les — corrompues par les civilisateurs-colonisateurs, 13; leur sort chez les noirs africains, 81; la — dans les milieux de civilisation brahmano-bouddhique, 168, 208, 213; la — en Annam, 269, 284, 303, 273; sa prostitution ou sa cession permise au mari dans l'Inde, 183; sa location et sa mise en gage par le mari prévues et interdites par le Code annamite, 293; intervention directe et indirecte de la — dans la criminalité, 197, 204, 208, 214, 225, 347, 349, 404, 443, 497, etc.; influence pernicieuse de la — indigène sur les mœurs de l'Européen en Cochinchine, 273, 349.
- Férocité dans l'attentat contre les personnes*, 139, 205, 206, etc.

Fers. Peine des — à Madagascar, 149, et au Cambodge, 245.

Fêtes. Leurs époques coïncident avec des redoublements dans le crime-délit, 49, 196.

Fétichisme en Afrique, criminalité qu'il dissimule ou détermine, 83, 104, 126; survivances dans l'Inde, 153.

Feu. Peine du — autrefois infligée aux nègres incendiaires et empoisonneurs aux colonies, 496.

Fève de Calabar, poison d'épreuve, 115.

Flatters. Massacre de la mission —, 104.

Folie religieuse, 202.

Fonctionnarisme et fonctionnaires aux colonies. Vices, entraînements, intervention dans la criminalité générale et spéciale, occulte ou objective, 6, 14, 120, 275, 327, 344, 349, 457, etc.

Foulahs (Peuls), caractères ethniques, mœurs générales et criminelles, 64 et suiv.

Fourichon, administrateur, son assassinat à la côte occidentale d'Afrique, 101.

France. Quelques chiffres relatifs à la criminalité et au suicide en —, 430, 432, 433, 440, 445, 449, 501.

Fustigation. Moyen de torture ou de châtement définitif, 68, 98, 99, 245, 315; meurtre par — commis par un Européen sur des noirs gabonais, 121.

Gabon. Races, faits de criminalité dans la région, 55, 120, 121.

Giao-chi, ancêtres des Annamites, 231.

Génération par procreation, 183.

Genouille. Affaire du gouverneur — au Sénégal, homicide par oubli administratif, 125.

Grâce et rémission, 314.

Guadeloupe. Evolution saisonnière de la criminalité dans cette île, 48; évolution générale et formes de la criminalité d'après les statistiques judiciaires, 429, 432, 435, 441, 451, 455, 456, 466, 476, 484, 493, 494, 499, 501, 503. Statistique particulière de la criminalité des coolies hindous, 221, 437; suicides à la —, 503.

Gunjah. (Voir *Haschisch*.)

Guyane. Criminalité, 430, 475.

Habitudes dégénératives. Influence générale, 37. (Voir *Alcoolisme*, *Morphinisme*, *Haschischisme*.)

Haiti. Fausse apparence de civilisation à —, 6, 71; le Vaudou, 42.

Haschisch, haschischisme à Madagascar, 138; — dans l'Inde et l'Indo-Chine, 174, 196, 201, 202, 203, 208, 255.

Hindous. Etude de leur criminalité dans l'Inde (voir ce mot); étude de leur criminalité dans les pays d'émigration (Antilles et Réunion), facteurs de la criminalité et du suicide chez les coolies, 29, 35, 197, 427, 439, 465, 467; mobiles et formes de l'attentat, 203; influence du recrutement, 222; une statistique, 437.

Homicide. Mobiles, formes, pénalités, circonstances aggravantes ou excusables; colonies d'Afrique, 109, 110; Madagascar, 146, 149; Inde, 181, 201, 203, 215; Cambodge, 242, 244; Annam, 299 (voir *Cochinchine* et *Tonkin*); colonies assimilées, 485, 491, 493.

Hovas. Caractères ethniques, mœurs générales et criminelles, leur transformation sous l'influence anglaise, 135, 143, 145 et suiv.

Hybridité et criminalité, 29, 32, 161.

Imitation. Son rôle dans l'action réciproque que les races en contact exercent les unes sur les autres, 11.

Incendie. Le crime d'— chez les Africains, 108; — chez les Hovas, 147; — chez les Hindous, 186, 216; — au Cambodge, 244; — en Annam, 298; — aux Antilles, 467.

Inceste dans le Code hindou, 183; — dans le Code annamite, 290, 304; — en pays créoles, 450.

Inde. Climat, 154; races, 152, 155, 161; régime social, castes, synthèse psychologique de l'Hindou, 156, 161, 193; mœurs générales et criminelles, 193-216, 193-229; influence des saisons sur les modes de la criminalité, 49; codes indigènes (voir *Codes*); magistrats anglais, 192; organisation judiciaire dans les établissements français, statistiques judiciaires officielles, 216 et suiv.

Indo-Chine. Climat, 234; races, 156, 230. (Voir *Cambodgiens*, *Malais*, *Chinois*, *Annamites*.)

Inée, poison d'épreuve, 115.

Infanticide. Fréquence et appréciation dans les diverses races, 10, 11, 212, 288, 292, 391.

Infantilisme permanent et irréductible dans les races nègres, 75, 409.

Injure grave dans le Code annamite, 291, 298.

Insensibilité chez le nègre, 76; — chez le Chinois et l'Annamite, 267, 277, 285, 286.

Instigation du crime, particulièrement visée dans le Code annamite, 307.

Instruction. Ses rapports avec la criminalité, 40, 451.

Iraniens, 152.

Islamisme. Convient aux aptitudes du noir, 59, 90, 91, 92;

obstacle à la pénétration des Européens en Afrique, 91; à Madagascar, 135; dans l'Inde, 153, 173.

Ivresse punie chez les noirs musulmans, 68, 108; ses rapports avec la criminalité. (Voir *Alcoolisme*.)

Jeandet, administrateur assassiné au Sénégal, 100, 123.

Jeu. Facteur de criminalité, 36, 215. Le — chez les nègres africains, 108; — en Indo-Chine, 36, 241, 273, 296; — aux Antilles, 463.

Jourdan, voleur et meurtrier, produit de la viciation coloniale, 16.

Juifs à Madagascar, 133.

Jusqu'ame du Sahara, 104.

Justice. Sentiment de la — chez les nègres africains et les Canaques, 78, 95, 405; — distributive chez les Africains et les Canaques, 111, 407; administration de la — indigène à Madagascar, 145, dans l'Inde, 191, au Cambodge, 250, en Annam, 316, 379; — française et ses applications aux races indigènes, 9, 119, 121, 191, etc.

Khmers. (Voir *Cambodgiens*.)

Khonds. Sacrifices humains chez les —, 10, 169.

Korté. (Voir *Téli*.)

Kouchites. Vestige de leur race dans l'Inde, 156.

Laotiens, 253.

Lépreux. Ne peuvent se marier à Madagascar, 148.

Lèse-majesté. Crime de — et ses équivalents, chez les Africains, 106; à Madagascar, 146; dans l'Inde, 180; au Cambodge, 244; en Annam, 283, 304.

Lesbisme, 185, 447.

Libéricide, 10, 209.

Libre arbitre, 21.

Lombroso. Critique de sa doctrine, 24; un dessous de son œuvre, 37.

- Luminosité.** Influence sur les impulsivités, 51.
- Lunaisons.** Influence sur les impulsivités, 52.
- Madagascar.** Climat, 131; races, 132; mœurs criminelles, 138 (voir *Hovas*); juridiction française, 150.
- Magistrature** aux colonies : hier et aujourd'hui, 28, 121, 123, 192, 352, 496.
- Malais.** A Madagascar (voir *Hovas*); — en Indo-Chine, 231, 254.
- Maléfices.** Forme de criminalité intentionnelle souvent connexe à l'empoisonnement, 207; — dans le Code annamite, 300, 301, 304; la croyance aux — dans les pays créoles, 495.
- Mançone.** (Voir *Téli*.)
- Mariage,** selon la loi brahmanique, 169; l'état de — préventif du crime, 449.
- Martinique.** Alcoolisme à la —, 49, 459; évolution et formes de la criminalité à la —, 429, 435, 437, 441, 456, 457, 466, 468, 477, 480, 484, 486, 494, 499, 501.
- Maures.** Groupes ethniques, mœurs générales et criminelles, justice, 57, 65; leur mépris pour les nègres, 59, 78.
- Médecins.** Leur inhabileté punie par le Code hindou, 188, et par le Code annamite, 299.
- Ménard** Massacre de la — en Afrique, 102.
- Mendicité.** Forme dévote dans l'Inde, 171; forme honteuse ou cynique aux Antilles, 464.
- Métissages** entre les races colonisantes et colonisées, valeur de leurs produits, 12, 28, 29, 56, 175, 262, 413. (Voir *Mulâtres*, *Hybridité*.)
- Meurtre.** (Voir *Homicide*.)
- Milieux.** Action profonde exercée sur les races de l'Inde, 164.
- Militarisme** aux colonies, son œuvre immédiate et pro-
- chaine, intervention dans la criminalité, 6, 15, 16, 328, 329, 353, etc.
- Minh-huongs**, 263.
- Misère.** Facteur de criminalité et de suicide moins intensif aux colonies qu'en France, 33; fausse — aux pays créoles, 465.
- Misonéisme**, 7.
- Missions et missionnaires** catholiques et protestants, leur influence, reproches qu'on leur peut adresser, causes de leurs insuccès et des inimitiés qu'ils s'attirent dans les pays étrangers, 5, 6, 11, 137, 142, 283, 300, 310, 334, 390, 397.
- Moktar.** Affaire du prince — au Sénégal, 61.
- Morale.** Fonds commun aux diverses races, 7, 17, 19.
- Morphinisme**, 463 (voir *Opium*).
- Mort.** Mépris de la — chez les Annamites, 284, 380.
- Mulâtres** (voir *Métissages*). Leur esprit et leurs tendances, leur intervention occulte dans la criminalité aux Antilles et à la Réunion, 31, 425, 431, 480, 481, 485.
- Muller**, explorateur assassiné à Madagascar, 140.
- Musulmans.** (Voir *Coran*, *Islamisme*.)
- Musy**, chef de poste massacré au Congo, 100.
- Mutilation.** Crime de —, 99, 293, 300, 304; peine de la — chez les Africains, 67, 111; à Madagascar, 143; dans le Code hindou, 186; dans le Code cambodgien, 246.
- Narcotisation.** Crimes commis pendant la — des victimes, 182, 207, 245.
- Nationalité.** Esprit de —, 5.
- Nègres africains.** Musulmans ou païens, en Afrique : caractères généraux anthropologiques et psychiques, idées sur la morale et le droit, cri-

- minalité, justice distributive, 70-83, 83, 90, 92; assimilés, en Afrique, 73. Immigrés dans les colonies d'outre-mer, incapacité à atteindre le niveau social des races d'Europe, 41, 71; le nègre créole depuis l'émancipation, son influence dans le milieu, son rôle dans la criminalité locale, 425, 436 et suiv.
- Nègres océaniques**, 395.
- Négritos.** Indices de leur existence à Madagascar, 132; dans l'Inde et l'Indo-Chine, 156, 231; la race dans la Malaisie et la Polynésie occidentale, 395.
- Néo-Hébridais**, 410.
- Neurasthénie** coloniale et ethnique, 35, 46, 163, 195.
- Nostalgie**, 197.
- Nouvelle-Calédonie.** Climat, races indigènes, colons et transportés, statistiques judiciaires et pénitentiaires, 383 et suiv.
- Occultisme.** Croyance à l'— en diverses races, 105, 137, 166. (Voir *Crédivité*, *Sorciers*, *Superstition*.)
- Opium.** L'usage de l'— dans l'Inde, 170, en Chine et en Indo-Chine, 241, 261, 262, 273; imitation de l'habitude par les Européens, 13; la contrebande de l'— au Tonkin contribue à l'entretien de la piraterie, 331.
- Ordalies.** (Voir *Epreuves*.)
- Pahouins.** Leurs idées sur le droit, 96.
- Papillon**, explorateur massacré à la côte occidentale d'Afrique, 101.
- Papous**, 395.
- Parasitisme** prédateur, caractéristique de l'œuvre colonisatrice, 3.
- Parricide**, 244.
- Paternité.** Question de la — d'après le Code annamite, 290.
- Pathologie** du crime dans l'Inde, 193.
- Pédérastie** chez les Arabes et les Maures, 13, 68, 80; — chez les Foulahs et les nègres, 80; — chez les Canaques, 404; — chez les Hindous, 181, 211; — chez les Chinois et les Annamites, 273, 293, 342; habitude contractée par les Français, 12, 13, 330, 354.
- Pénalité.** Notion générale sur la —, 20; caractère individuel de la peine chez les Orientaux, elle n'est pas infamante, 190, 252; le Code annamite n'admet pas le cumul des peines, 312; proportionnalité graduée, adéquate aux dommages occasionnés par le crime, dans les Codes chinois et annamite, à base utilitarienne, 297, 305; base toute religieuse du système pénal dans les races de civilisation brahmano-bouddhique, 177; symbolisme des peines, 67, 178, 180, 181, 243, 248, 251; pénalités étendues aux animaux, 106; peines reportées sur les cadavres, étendues à la famille du coupable, 245, 311; peine à l'arbitraire du juge, 99; exagération et atrocité des peines, en Afrique, 110, à Madagascar, 143, 146, chez les Hindous, 180, 183, chez les Cambodgiens, 244, en Annam, 301; ensemble des peines consacrées par le Code annamite, 313; la peine de mort, 69, 143, 180 et suiv., 191, 244; sursis admis par le Code annamite; pénalité fiscale : 148, 180, 188, 189, 246, 247; le travail forcé jusqu'à équivalence de l'amende à payer, 147; inégalités dans la fixation et l'application des peines selon le rang social de la victime ou des coupables : chez les peuples d'Afrique,

- 69, 99, 109; dans l'Inde, 182-184, 186, etc.; pénalité morale, 68, 247; pénalité rétrospective en Annam (exhumation des ossements des ancêtres), 311.
- Peuls.** (Voir *Foulahs*.)
- Philonéisme**, 7.
- Pillages.** (Voir *Brigandage*, *Piraterie*, *Associations de malfaiteurs*.)
- Piraterie.** Piraterie proprement dite, 321, 387; la — au Tonkin, ses causes et ses formes. La piraterie politique, la piraterie d'objectif et de mobile vulgaires, la piraterie mixte; opérations habituelles, 43, 320 et suiv., 323, 336, 338.
- Pitié.** Défaut de — chez l'Africain, 94, et chez l'Hindou, 198; Exemple de — exceptionnelle chez un Canaque, 399.
- Politique.** Cause prédisposante et occasionnelle de criminalité. (Voir *Piraterie* au Tonkin. *Régime politico-économique*, *Lèse-majesté*.)
- Polygamie.** Cause d'énervement dans les races orientales, 269.
- Polynésiens**, race tahitienne, 388.
- Poulleyer**, Inde, 139.
- Poumayrac.** Assassinat de M. de — au Congo, 102.
- Procès.** Exemple de — interminable chez les Africains, 112.
- Professionnels.** Manquement et crimes —, délits —, 145, 149, 188, 251, 298, 310. — (Voir aux colonies les statistiques judiciaires.)
- Prostitution** chez les Africains, 97, 99; — chez les Hovas, 138; — dans l'Inde, 187, 211; — en Annam, 274, 288; — à Tahiti, 390; — dans les pays créoles, 442, 448.
- Proxénétisme** chez les Cam-
- bodgiens, 248, 274; — chez les Annamites, 274, 287, 293.
- Pudeur.** Comment elle est comprise et comment sont réprimés les attentats contre elle dans les diverses races, 9, 79, 181, 185, 211, 241, 249, 273, 287, 291, 390, 404, 449. (Voir *Prostitution*, *Bestialité*, *Pédérastie*, *Lesbisme*, *Viol*, *Sexualité*.)
- Races colonisantes et races colonisées**, réactions réciproques les unes vis-à-vis des autres, intervention comparée dans la criminalité générale, 2, 6, 11, 18, 23. (Voir aux diverses races et colonies.)
- Rachat des peines corporelles.** (Voir *Composition*.)
- Rançonnement** des personnes, Tonkin, 340.
- Rapt** dans le Code hova, 147; — dans le Code hindou, 182; — au Cambodge, 249, non puni si l'homme épouse la femme; — en Annam, 291. (Voir *Femmes* [enlèvement des].)
- Rébellion.** Esprit de — dans les pays créoles, 478.
- Récidivité** aux colonies assimilées et en France, 434, 435.
- Régime politico-économique.** Influence du — sur la criminalité, 25, 200; — au Tonkin, 325, 327 et suiv.; — aux Antilles et à la Réunion, 427-433, 436, 439, 468, 479, 485.
- Religieux** (crimes). (Voir *Sacrilège*.)
- Religiosité.** Absence de — chez le Chinois et l'Annamite, 283.
- Remords.** Forme singulière de — chez un chef canaque, 406.
- Responsabilité**, 20, 21; — souvent étendue à la famille du criminel, 246, 310.
- Réunion.** Ile de la — non habi-

- tée au moment de la prise de possession, 2; marche saisonnière de la criminalité dans la colonie, 50; évolution et formes de la criminalité générale, 430, 435, 437, 441, 455, 456, 466, 476, 479, 484, 494, 499, 501, 503; suicides, 503.
- Rig-Véda**, 152.
- Rixes**, 200, 491.
- Rusance.** N'est pas seulement l'apanage des Orientaux, 336, 337.
- Sacerdotales.** Castes —, leur influence dans les sociétés, 165 et suiv., 179.
- Sacrifices humains** en Afrique, 85, 91; — à Haiti, 42; — dans l'Inde, 10, 169, 210; — en Chine, 306; — d'enfants pour opérations magiques, 11, 300; — et cannibalisme, 89; survivances du crime rituel en Europe, 42.
- Sacrilèges** et crimes équivalents chez les Africains, 106; — chez les peuples de l'Extrême-Orient, 244, 297, 303, 304.
- Saint-Domingue.** Conflits entre les races dans cette ancienne colonie, l'esclavage, faits de criminalité rétrospective, 12, 26, 28, 495, 497.
- Saint-Pierre-Miquelon**, 505.
- Sainte-Enfance**, 10, 352.
- Saisons.** Influence sur les impulsivités et les formes du crime, 47, 214.
- Sakalaves**, Madagascar, 135, 139, 140.
- Sakty-pourana.** Sacrifice à la force inconnue, Inde, 170.
- Salacité** du nègre, 79.
- Schleiden.** Affaire —, au Gabon, 121.
- Sénégal.** (Voir *Afrique occidentale*, *Maures*, *Foulahs*, *Nègres*.) Organisation judiciaire et ses vices au —, 61, 118; statistiques judiciaires, 128.
- Séquestration** de mineures, Inde, 211.
- Serment** chez les Africains, 112; — du sang à Madagascar, 140; en Chine et Annam, 306.
- Serpent.** Le culte du — à la côte occidentale d'Afrique et à Haiti, 42, 106.
- Servilisme** dans les mœurs, 278.
- Servitude militaire**; pénalité en Annam, 306.
- Sexes.** Répartition du crime, délit selon les —. (Voir aux principales colonies les statistiques judiciaires.)
- Sexualité.** Le besoin sexuel, l'abus et le défaut dans la satisfaction, influence dans la criminalité, 34, 35, 197; perversions sexuelles. (Voir *Bestialité*, *Pédérastie*, *Lesbisme*.) — chez le Chinois, 260; attentats de —. (Voir *Pudeur*, *Viol*.) Les attentats de — dans les pays créoles, 499; jalousie sexuelle, cause de meurtres et d'assassinats particulièrement féroces: dans l'Inde, 203; au Cambodge, 242, 249; en Annam, 287, 345, etc.
- Siamois**, 252.
- Sobriété** des Maures, 59; — des Cambodgiens, 241.
- Sociabilité**, 18.
- Sociales.** Influences —, associées aux influences cosmiques, dans l'étiologie et les formes du crime-délict, 48.
- Sociétés secrètes** en Chine et en Annam, 305, 334.
- Somptuaires** (lois) en Annam, 296.
- Sorcellerie.** Le crime de — en Afrique, 104; en Nouvelle-Calédonie, 403, 407; les sorciers en Afrique, 84, 105, 137, 167; en Nouvelle-Calédonie, 402, 406; dans l'Inde, 167, 173; en Annam, 300; dans les pays créoles, 452, 495.

Substitution de personnes pour l'application des peines : en Afrique, 110 ; au Cambodge, 251.

Suggestion criminelle. Le cas du pasteur Ellis à Madagascar, 142 ; la — d'ambiance chez le nègre, 496.

Suicide chez les noirs esclaves, autrefois, 26 ; — dans les pays créoles, 501 ; — chez les Canaques, 408 ; — chez les Hindous non immigrés, 307 et immigrés, 207 ; — après crime, 207 ; — chez les Chinois et les Annamites : de mobile patriotique, 284 ; pour faire peser des soupçons de meurtre ou d'empoisonnement sur une personne, 284, 301 ; responsabilité des personnes, causes de — dans le Code annamite, 301, 307 ; le — à deux, 309 ; statistique des — en basse Cochinchine et au Tonkin, 376.

Superstition dans ses rapports avec la criminalité, 42, 105, 167, 242, 300 ; — dans les milieux créoles, 452 et suiv.

Sursis. (Voir Codes [Code annamite].)

Survivances sauvages et barbares chez les civilisés d'Europe, 42, 93, 105, 106, 113, 139, 172, 190, 278, 279, 298, 313, etc.

Suttys. Inde, 169.

Symbolisme des peines. (Voir Pénalité.)

Tahiti. Climat, races, mœurs générales et criminelles, statistiques judiciaires, 383, 394.

Talion. Base de la justice musulmane, d'après le Coran, 66, 67 ; — mitigé par la composition, 109 ; — chez les Canaques, 407 ; — du point d'honneur dans l'Inde, 179.

Tamouliens, 157.

Tanghin, poison d'épreuve à Madagascar, 144.

Tatouage chez les Laotiens, 254 ; — chez les anciens Annamites, 232.

Téli, poison d'épreuve à la côte occidentale d'Afrique, 115.

Témoignage (faux), 149.

Thaï, ancêtres des Siamois, 253.

Théologie. Ingérence de la —, dans les Codes, 178.

Thugs, étrangleurs de l'Inde, 67, 199.

Tonkin. La criminalité au —, 319 et suiv., 350 ; statistique judiciaire du tribunal de Hanoi, 373.

Topographie. Influence de la disposition des lieux sur la criminalité, 42.

Torture légale ou admise par la coutume pour forcer les criminels à l'aveu, 112, 190 ; — employée par les malfaiteurs sur leurs victimes, 193, 341.

Touaregs et Toucouleurs, 64, 104.

Toukous, 160.

Traite déguisée en Océanie, 411.

Transportation et Relégation à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane, 413, 504.

Usure, 188.

Utilitarisme et morale utilitaire dans les Codes, 21, 97, 298, 300, 310.

Vampires. L'union dite des — dans l'Inde, 182.

Vanité. Celle du blanc ne le cède pas à celle du nègre, 76.

Vaudou, 42.

Vénalité dans la justice, 111, 192, 275.

Vendettas des familles, Inde, 199 ; Annam, 301.

Veuves hindoues, 213, 169.

Viol des femmes chez les Africains, 97 ; — par surprise pendant le sommeil ou la narcotisation, chez les Hindous, 182 ; — par la force, 184, 211 ; — en Annam, 288, 290 ; — dans les pays créoles,

449, 500 ; — d'enfants, 211.

Violation de sépultures, dans le Code hova, 147 ; dans le Code annamite, 297 ; — ordonnée par l'autorité française au Tonkin, 381.

Voituret, explorateur assassiné à la côte occidentale d'Afrique, 101.

Vol. Ses mobiles, ses formes, ses pénalités : chez les Foulahs et les noirs musulmans,

67, 99 ; chez les nègres païens, 93, 107 ; chez les Hovas, 147 ; chez les Hindous, 186, 203, 213, 215 ; chez les Cambodgiens, 242, 245 ; chez les Annamites, 294, 296 ; — de nécessité excusé par le Code annamite, 295 ; — dans les pays créoles, 466 ; — chez les Canaques, 403.

Vols d'animaux domestiques, 187.

